



EB-2016-0332

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Universal Energy Corporation Requête en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité

La requête

Universal Energy Corporation a déposé une requête datée du 22 novembre 2016 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) aux termes de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi), en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. L'employé de la Commission n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur la requête.

Comment consulter la requête

Vous pouvez consulter un exemplaire de la requête sur la page des consommateurs du site Web de la Commission en inscrivant le numéro de dossier EB-2016-0332 dans la case intitulée « Trouver une requête ». Un exemplaire peut également être consulté au bureau de la CEO et au bureau d'Universal Energy Corporation aux adresses indiquées ci-dessous.

Audience orale ou écrite

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est

nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Vos observations doivent être reçues par la CEO et Universal Energy Corporation d'ici le **xx décembre 2016**.

Comment participer

Si vous désirez participer à l'audience écrite, veuillez déposer devant la Commission des observations écrites indiquant votre position concernant cette requête, ainsi qu'un exemplaire à Universal Energy Corporation, au plus tard le **xx décembre 2016**.

Si le requérant entend répondre aux observations écrites, sa réponse doit être déposée auprès de la Commission et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations d'ici le **xx décembre 2016**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront accessibles pour consultation aux bureaux de la CEO et seront publiées sur le site Web de la CEO. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO en supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales, soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne), avant de les verser au dossier public. Cependant, le nom de ce citoyen et le contenu de la lettre feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la Commission

Toutes les observations écrites déposées auprès de CEO doivent citer le numéro de dossier **EB-2016-0332**. Elles doivent également indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir à la Commission deux copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en Word et en format PDF consultable, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

De plus amples renseignements?

Pour plus d'information sur la manière de participer, veuillez cliquer sur « Participez » sous le menu « CEO et vous » de la page des consommateurs du site Web de la

Commission à www.ontarioenergyboard.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez composer le numéro sans frais 1 877 632-2727 pour obtenir des renseignements sur la procédure et la façon de participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Requérant :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la CEO
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Universal Energy Corporation
6345 Dixie Road, bureau 200
Mississauga (Ontario) L5T 2E6
À l'attention de Nola Ruzyski

Courriel : nruzycki@justenergy.com
Tél. : 403 462-4299
Télec. : 905 564-6069

FAIT à Toronto, le 29 novembre 2016

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission